

Communiqué du 14 octobre 2009

CONTRE L'ORDRE INFIRMIER

La CFDT Santé-Sociaux poursuit son appel au boycott

Lors de son Conseil fédéral du 6 octobre 2009, encouragée par :

- de vives réactions des professionnels sur le dossier inquisitoire de l'ordre infirmier,
- la pression pour engager les infirmiers dans une démarche volontaire alors que la loi prévoit une inscription automatique,
- une obligation de cotisation de 75 € qui doterait ledit ordre d'un budget annuel de plus de 38 millions d'euros,
- le refus massif d'un tel ordre par les salariés et fonctionnaires,

la fédération CFDT Santé-Sociaux a renouvelé son appel au boycott du retour des dossiers et du paiement des cotisations à l'ordre infirmier.

Elle a décidé :

- de relancer sa démarche d'amendement dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale,
- de mettre à disposition de ses adhérents des badges « Contre l'ordre infirmier ».

A défaut d'obtenir une abrogation de la loi ayant mis en place cet ordre, refusé par l'ensemble des professionnels salariés et fonctionnaires qui en contestent la légitimité, la Fédération a adressé à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, aux députés et sénateurs, une proposition d'amendement dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, visant à exonérer les salariés infirmiers de la cotisation ordinale et à obtenir qu'en terme disciplinaire, nul salarié ou fonctionnaire infirmier, ne relève de l'ordre.

L'intégralité du texte est consultable sur le site internet de notre Fédération et sur le blog mis en place sur le thème des ordres :

<http://www.contreordreinfirmer.blogspot.com>